



Chantal L'HOTELLIER
06 60 57 64 97



Hakim BEN AHMED
06 61 48 33 37



Valentine COROLLER
06 52 19 83 12



Nathalie PEDEJOUAN
06 60 63 95 65



Thierry TROMPETTE
06 14 25 48 84



Sylvie BEN AHMED
06 25 76 71 29



Nabih AUBRY
BP Champs Elysées



Hugo DESFOSSÉS
DA Chatou



Laurent LEGOIS
07 87 20 87 16



La Prévoyance

Pour tous, changement d'option possible tous les ans en Novembre /Décembre :
Retrouvez vos options enregistrées dans MyselfRH

Vous venez d'être embauchés, vous avez 1 mois (de date à date) pour choisir vos options de prévoyance.

Par défaut, les garanties sont celles de l'option D.

Socle de base

75% du salaire en cas d'arrêt de travail au-delà des 6 premiers mois d'arrêt.

150% de la RBA en cas de décès (majoration 50% par enfant à charge).

4 grandes options complètent ces garanties :

Option A :

- 80% du salaire en cas d'arrêt de travail, invalidité/incapacité
- Rachat partiel de la franchise des 3 jours.
- 230% du RBA en cas de décès (**150 % + 80%**).

Option B

- Rachat partiel de la franchise de 3 jours.
- 270% du RBA en cas de décès (**150% + 120%**).

Option C :

- 80% du salaire en cas d'arrêt de travail, invalidité/incapacité
- 350% du RBA en cas de décès (**150% + 200%**).

Option D :

- 390% du RBA en cas de décès (**150% + 240%**).

Dans chaque option, un arbitrage sur le complément du capital décès peut être fait, entre une rente éducation et une rente temporaire au conjoint.

En clair, le % complémentaire peut être affecté pour moitié en rente éducation ou rente au conjoint (sauf option A).

Formule	Couverture complémentaire décès résultante		
	Capital complémentaire décès / PTIA* (en complément des garanties sociales)	Rente éducation (1)	Rente de conjoint (2)
A	80%	non	non
B	B1	120%	non
	B2	non	oui
	B3	non	non
C	C1	200%	non
	C2	80%	oui
	C3	80%	non
D	D1	240%	non
	D2	120%	oui
	D3	120%	non
	D4	non	oui

Rente éducation (1)	
Rente éducation par enfant à charge :	
• moins de 12 ans	9% de S
• de 12 à moins de 18 ans	12% de S
• de 18 ans à 26 ans révolus en cas de poursuite d'études secondaires ou supérieures	15% de S

Rente temporaire de conjoint survivant (2)	
Rente servie jusqu'à 60 ans	
Rente de niveau variable selon l'âge du salarié décédé :	
➢	9% de S jusqu'à 39 ans
➢	12% de S de 40 à 49 ans
➢	15% de S à partir de 50 ans

Retrouvez les procédures et formulaires dans EasyRH, de votre poste de travail ou de chez vous.